

Assemblées des États membres de l'OMPI

Soixante-cinquième série de réunions
Genève, 9 – 17 juillet 2024

RAPPORT DE SYNTHÈSE

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le présent rapport de synthèse rend compte des décisions des 22 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI (ci-après dénommés "assemblées") :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, cinquante-septième session (31^e session extraordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, quarante-cinquième session (19^e session extraordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, quatre-vingt-troisième session (55^e session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, soixantième session (34^e session extraordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, soixante-quatrième session (60^e session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, cinquante-quatrième session (28^e session extraordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, soixante-dixième session (55^e session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, cinquante-huitième session (33^e session extraordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, quarante-quatrième session (20^e session extraordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, quarante-quatrième session (18^e session extraordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, quarante et unième session (16^e session extraordinaire)

- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, quarante-quatrième session (19^e session extraordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets], quarante-cinquième session (21^e session extraordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], cinquante-sixième session (32^e session extraordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, quarante et unième session (19^e session extraordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, trente-septième session (17^e session extraordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], vingt-quatrième session (13^e session extraordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], vingt-quatrième session (13^e session extraordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], vingt-troisième session (13^e session extraordinaire)
- 20) Assemblée du Traité de Singapour [Traité de Singapour sur le droit des marques], dix-septième session (9^e session extraordinaire).
- 21) Assemblée du Traité de Marrakech [Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées], neuvième session (9^e session ordinaire).
- 22) Assemblée du Traité de Beijing [Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles], cinquième session (5^e session ordinaire).

2. La liste des membres et observateurs des assemblées, à la date du 9 juillet 2024, figure dans le document [A/65/INF/1 Rev.](#)

3. Les réunions consacrées aux points ci-après de l'ordre du jour (document [A/65/1](#)) ont été présidées par les personnes suivantes :

Points 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 14, 17, 18, 21 et 22	M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum, président de l'Assemblée générale de l'OMPI
Points 5, 7, 19, 20	Mme Vivienne Katjuongua (Namibie), présidente du Comité de coordination de l'OMPI
Point 11	M. Abdulaziz Algabbaa (Arabie saoudite), président de l'Assemblée de l'Union du PCT
Point 12	Mme Loreto Bresky (Chili), présidente de l'Assemblée de l'Union de Madrid
Point 13	M. Pascal Faure (France), président de l'Assemblée de l'Union de La Haye
Point 15	M. Szabolcs Farkas (Hongrie), vice-président de l'Assemblée de l'Union de Budapest
Point 16	M. Franklin Ponka Seukam (Cameroun), vice-président de l'Assemblée du Traité de Marrakech, en qualité de président par intérim, en l'absence de Mme Fabiola Torres (Paraguay), présidente de l'Assemblée du Traité de Marrakech

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

OUVERTURE DES SESSIONS

4. La soixante-cinquième série de réunions des assemblées était convoquée par le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang.
5. Les sessions ont été ouvertes lors d'une séance commune de l'ensemble des 22 assemblées et autres organes par le président de l'Assemblée générale de l'OMPI, M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/65/1 Prov.1.
 7. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont adopté l'ordre du jour tel que proposé dans le document A/65/1 Prov.1 (ci-après dénommé "ordre du jour unifié").

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES DE L'OMPI

8. Le Directeur général a présenté son rapport annuel (la [déclaration](#) est disponible sur le site Web de l'OMPI).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

9. Des délégations d'États et des représentants d'observateurs ont communiqué des déclarations orales ou écrites sous ce point de l'ordre du jour.
10. Les [déclarations](#) prononcées au titre de ce point et des autres points de l'ordre du jour figureront dans les rapports détaillés des assemblées qui seront publiés, conformément à la décision qui sera prise, sous le point 21 de l'ordre du jour. Dans l'intervalle, les déclarations que les délégations font parvenir au Secrétariat sous forme écrite, sur ce point et sur les autres points, sont publiées sur le site Web de l'OMPI avec l'indication "check against delivery" (sous réserve de modification). Les [vidéos](#) des séances diffusées en simultanément et en intégralité sont également disponibles sur le site Web de l'OMPI.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX

11. Les membres des bureaux ci-après ont été élus :

Comité de coordination de l'OMPI

Président(e) : [---]

Vice-président : M. Karan Thapar (Inde)

Vice-président(e) : [---]

Comité exécutif de l'Union de Paris

Présidente : Mme Denisse Pérez (Chili)

Vice-président(e) : xxx (M./Mme) (xx)

Comité exécutif de l'Union de Berne

Président : M. Gilbert Agaba (Ouganda)

Vice-président(e) : [---]

Vice-président(e) : [---]

12. La liste des membres des bureaux des assemblées et autres organes figure dans le document [A/65/INF/2](#).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADMISSION D'OBSERVATEURS

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/65/3 Rev.](#)

14. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations suivantes :

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES

- i) Forum de Boao pour l'Asie (BFA);
- ii) European Film Agency Directors (EFAD);
- iii) European Platform of Intellectual Property Administrators (EPIPA);
- iv) Independent Music Publishers International Forum (IMPF);
- v) Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA);
- vi) Comité international olympique (CIO); et
- vii) Fédération latino-américaine de l'industrie pharmaceutique (FIFARMA).

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES NATIONALES

- i) Arab Public Relations Society (APRS);
- ii) Emirates Inventors Association;
- iii) Emirates Science Club;
- iv) Global Access in Action (GAiA);
- v) Hugo Grotius gGmbH;
- vi) Forum international sur la propriété intellectuelle – Québec (FORPIQ);
- vii) Japan Commercial Broadcasters Association (JBA); et
- viii) Virtual Rights Specified Nonprofit Corporation.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

PROJETS D'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS ORDINAIRES DE 2025

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/65/4](#).

16. Le Comité de coordination de l'OMPI a adopté le texte des annexes I et II; le Comité exécutif de l'Union de Paris a adopté le texte de l'annexe III; le Comité exécutif de l'Union de Berne a adopté le texte de l'annexe IV.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS D'AUDIT ET DE SUPERVISION

17. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [WO/GA/57/1](#), [A/65/5](#), [WO/GA/57/2](#) et [A/65/6](#).

i) Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)

18. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (document WO/GA/57/1).

ii) Rapport du vérificateur externe des comptes

19. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document A/65/5).

iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

20. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/GA/57/2).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

21. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/65/6](#).

22. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

i) ont pris note de la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (document A/65/6) et

ii) ont approuvé les recommandations formulées par le Comité du programme et budget telles qu'elles figurent dans le même document.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS DES COMITÉS DE L'OMPI

23. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [WO/GA/57/3](#), [WO/GA/57/4](#), [WO/GA/57/5](#), [WO/GA/57/6](#), [WO/GA/57/7](#), [WO/GA/57/8](#) et [WO/GA/57/9](#).

i) Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)

24. L'Assemblée générale de l'OMPI

i) a pris note du "Rapport sur le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes" (document WO/GA/57/3),

ii) a prié le SCCR de poursuivre ses travaux sur toutes les questions dont il est rendu compte dans le document WO/GA/57/3 et

iii) a pris note de la demande formulée par la délégation du Chili, au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'avoir deux sessions du SCCR en 2025. Cette demande était appuyée par tous les groupes. Cette disposition est sans préjudice de la prérogative du Directeur général d'établir le calendrier des réunions de l'OMPI.

ii) Comité permanent du droit des brevets (SCP)

25. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité permanent du droit des brevets (SCP)" (document WO/GA/57/4).

iii) Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

26. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)" (document WO/GA/57/5).

iv) Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

27. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement" (document WO/GA/57/6); et

28. Comme convenu par tous les groupes, a rappelé aux organes compétents de l'OMPI de rendre compte de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, conformément au mécanisme de coordination et aux modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports.

v) Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)

29. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)" (document WO/GA/57/7).

vi) Comité des normes de l'OMPI (CWS)

30. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité des normes de l'OMPI (CWS)" (document WO/GA/57/8).

vii) Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)

31. L'Assemblée générale de l'OMPI

i) a pris note du "Rapport sur le Comité consultatif sur l'application des droits" (document WO/GA/57/9) et

ii) a abrogé la règle de procédure particulière, tel que recommandé par l'ACE, comme indiqué aux paragraphes 6 et 8 du document WIPO/ACE/16/18 (figurant dans l'annexe).

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DU PCT

32. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [PCT/A/56/1](#) et [PCT/A/56/2](#).

Examen des critères de réduction des taxes du PCT pour les déposants de certains pays et modification des Directives concernant la mise à jour des listes des États satisfaisant aux critères

33. L'Assemblée de l'Union du PCT

i) a décidé, après examen des critères énoncés au point 5 du barème des taxes du PCT, de maintenir ces critères et que ces critères seraient réexaminés par l'assemblée dans cinq ans, comme l'exige le barème, et

ii) a adopté les propositions de modification des Directives concernant la mise à jour des listes des États satisfaisant aux critères donnant droit à la réduction de certaines taxes du PCT figurant à l'annexe du document PCT/A/56/1.

Propositions de modification du règlement d'exécution du PCT

34. L'Assemblée de l'Union du PCT a adopté les propositions de modification du règlement d'exécution du PCT présentées dans les annexes I à IV du document PCT/A/56/2, ainsi que l'entrée en vigueur et les dispositions transitoires figurant au paragraphe 4 du même document.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE MADRID

35. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [MM/A/58/1](#).

36. L'Assemblée de l'Union de Madrid a pris note du "Rapport sur le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques" (document MM/A/58/1).

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LA HAYE

37. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [H/A/44/1](#) et [H/A/44/2](#).

Gel de l'application de l'Acte de 1960 et propositions de modifications corrélatives à apporter au règlement d'exécution commun

38. L'Assemblée de l'Union de La Haye

- i) a décidé de geler l'application de l'Acte de 1960, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2025, et
- ii) a adopté les propositions de modification du règlement d'exécution commun présentées dans les annexes II et III du document H/A/44/1, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2025.

Propositions de modification du règlement d'exécution commun concernant la règle 14 et le barème des taxes

39. L'Assemblée de l'Union de La Haye a adopté les modifications proposées du règlement d'exécution commun concernant la règle 14 et le barème des taxes, telles qu'elles figurent dans les annexes I et II du document H/A/44/2, tout en laissant au Bureau international le soin de déterminer une date d'entrée en vigueur.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE

40. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [WO/GA/57/10](#).

41. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du document intitulé "Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, y compris les noms de domaine" (document WO/GA/57/10).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BUDAPEST

42. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [BP/A/41/1](#).

43. L'Assemblée de l'Union de Budapest a pris note du "Rapport d'activité sur le fonctionnement du système de Budapest" (document BP/A/41/1).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ASSEMBLÉE DU TRAITÉ DE MARRAKECH

44. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [MVT/A/9/1 Rev.](#) Il a été fait référence au document [MVT/A/9/INF/1](#).

45. L'Assemblée du Traité de Marrakech a pris note de la "Situation concernant le Traité de Marrakech" (document MVT/A/9/1 Rev.).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR LA CONCLUSION D'UN INSTRUMENT JURIDIQUE INTERNATIONAL SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ASSOCIÉS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES

46. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [WO/GA/57/11](#).

47. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur les résultats de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques" (document WO/GA/57/11).

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ASSISTANCE ET APPUI AU SECTEUR DE L'INNOVATION ET DE LA CRÉATIVITÉ ET AU SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'UKRAINE

48. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [A/65/7](#), [A/65/8](#) et [A/65/9](#).

49. Les délégations de la République de Moldova, au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et du Royaume des Pays-Bas, au nom du groupe B, ont présenté une proposition de décision commune, sur l'adoption de laquelle la délégation de l'Ukraine a demandé un vote, appuyée par la délégation de la République de Moldova. Par 64 voix "pour", 11 voix "contre" et 35 "abstentions", la proposition de décision a été adoptée.

50. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

rappelant leurs décisions relatives à l'assistance et à l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine figurant dans les documents [A/63/10](#) et [A/64/14](#);

ont pris note du rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine figurant dans le document [A/65/7](#), et des effets négatifs persistants de la guerre en cours sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine; et

ont demandé au Bureau international :

- a) de poursuivre sa coopération étroite avec l'Ukraine afin de garantir son assistance et son appui constants aux créateurs, aux innovateurs et aux membres de la communauté de la propriété intellectuelle, en s'attachant à

atténuer les effets négatifs de la guerre et à reconstruire un écosystème innovant et créatif en Ukraine qui profite à toutes les parties prenantes et renforce l'économie du pays;

b) de fournir une évaluation actualisée des répercussions à moyen et long terme de la guerre sur le secteur et l'écosystème de l'innovation et de la créativité en Ukraine;

c) de prendre des mesures pour faire en sorte que les publications sur les ressources et les plateformes de l'OMPI respectent les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; et

d) de rendre compte de la mise en œuvre de la présente décision et d'autres activités pertinentes lors des assemblées de l'OMPI de 2025, et chaque année par la suite.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

51. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [WO/CC/83/INF/1 Rev.](#) et [WO/CC/83/INF/2 Rev.](#)

52. Le Comité de coordination invite le Secrétariat

- à tenir des consultations avec les groupes régionaux dans le but d'encourager la diversité géographique, en tenant compte de la nécessité de refléter les réalités contemporaines et de veiller à une approche fondée sur le mérite,
- à présenter un rapport sur ces consultations à la quatre-vingt-quatrième session du comité.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

AMENDEMENTS DU STATUT ET RÈGLEMENT DU PERSONNEL

53. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [WO/CC/83/1](#).

54. Le Comité de coordination de l'OMPI

- i) a approuvé les amendements du Statut et Règlement du personnel, tels qu'indiqués à l'annexe I du document WO/CC/83/1, et
- ii) a demandé au Secrétariat d'établir un rapport sur l'application de l'article 4.17.d) du Statut du personnel pour examen par le Comité de coordination à sa session ordinaire de 2028.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADOPTION DU RAPPORT

55. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/65/10.

56. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

i) ont adopté le présent rapport de synthèse (document A/65/10) et

ii) ont prié le Secrétariat d'établir les rapports détaillés, de les publier sur le site Web de l'OMPI et de les envoyer aux États membres pour le 14 août 2024 au plus tard. Les commentaires sont à envoyer au Secrétariat pour le 11 septembre 2024 au plus tard, après quoi les rapports finals seront réputés adoptés le 25 septembre 2024.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CLÔTURE DES SESSIONS

57. Le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a prononcé la clôture de la soixante-cinquième série de réunions des assemblées de l'OMPI.

[Fin du document]